

Chancellerie

Administration communale

Portes closes jusqu'au 28 février

Suite aux mesures prises par le Conseil fédéral pour faire barrage à la pandémie de la COVID-19, les portes de l'administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et au courrier électronique.

A partir du lundi 18 janvier, les différents services de l'administration sont joignables tous les jours de la semaine de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, excepté le vendredi jusqu'à 16h00. Les numéros de téléphone sont les suivants :

– Administration des finances :	032 942 44 15
– Agence AVS	032 942 44 82
– Bâtiments et infrastructure sportives	032 942 44 31
– Chancellerie	032 942 44 24
– Contrôle des habitants :	032 942 44 72
– Impôts	032 942 44 62
– Police administrative	032 942 44 04
– Police administrative	032 942 44 05
– Service social	032 942 44 94
– Services techniques :	032 942 44 00
– Urbanisme	032 942 44 35

Le télétravail est introduit au sein de l'administration communale pour toutes les tâches qui s'y prêtent. Afin de minimiser les risques de propagation du virus, la présence physique dans les bureaux est réduite autant que faire se peut. Néanmoins, une permanence est garantie dans chaque secteur selon l'horaire ci-dessus. Pour les cas qui ne peuvent pas être réglés à distance, il faut impérativement prendre rendez-vous avec le service concerné.

Marchés hebdomadaires maintenus

La bibliothèque régionale et la ludothèque restent ouvertes comme d'habitude, les services de prêt étant autorisés. A l'instar des écoles et tant que le canton le permet, l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) continue à accueillir des jeunes dans le respect des mesures de sécurité strictes en vigueur depuis un certain temps déjà.

Les halles de gymnastique restent ouvertes à ce stade pour les seules activités scolaires. Les deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi sont maintenus.

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. Les services de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continuent à être assumés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas d'urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), ils peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

Port du masque obligatoire à la déchetterie

En ce qui concerne les travaux publics, le ramassage des ordures et des déchets verts se déroule conformément aux tournées de collecte fixées pour 2021. Chaque ménage a reçu tout récemment à domicile la brochure des informations communales. Le mémo déchets y

est encarté. Il fournit toutes les informations utiles que l'on retrouve également sur le site internet de la Municipalité : <https://www.saint-imier.ch/images/pdfs/memodechets2021.pdf>.

La déchetterie reste ouverte selon l'horaire habituel. Le port du masque est obligatoire. La population est invitée à ne pas multiplier les visites et, dans toute la mesure du possible, de s'y rendre en semaine, afin de contribuer à supprimer les habituels engorgements du samedi matin.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration. Il est tout à fait conscient des problèmes engendrés par les restrictions mises en place. Mais, tout doit être mis en œuvre pour barrer la route au virus. Plus que jamais, il s'agit de faire preuve de solidarité. (cha)



Saint-Imier, le 15 janvier 2021